

## COTISATIONS ANNUELLES

### « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent<sup>®</sup> »

(Tarifs du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017)

✦ Les cotisations sont demandées lors de l'adhésion initiale, puis pour chaque nouvelle année.

✦ Les cotisations sont annuelles et correspondent aux droits pour l'utilisation du logo, du nom Alsace Bois Bûche et de la marque du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1 pour l'ensemble du bois en bûche commercialisé.

✦ Les cotisations sont établies en prenant comme référence le volume total de bois en bûche commercialisé durant l'année N-1. Le volume est à déterminer en mètre cube de bois empilés en prenant comme base des bûches de 1 mètre.

NB : Pour les entreprises ayant débuté leur activité de bois en bûche durant l'année N, la cotisation sera celle de la catégorie de 0 à 500 m<sup>3</sup> de bois empilés.

✦ Pour les entreprises souhaitant utiliser la marque en cours d'année, la cotisation doit être versée en totalité quand l'adhésion se fait entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N et le 31 décembre de l'année N. Lorsque l'adhésion se fait entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 et le 30 juin de l'année N+1, seule la moitié du montant de la cotisation sera exigée.

**✦ Les cotisations doivent être réglées dans les 2 mois qui suivent l'appel à cotisation. Ce délai passé, l'entreprise sera retirée de la liste des ayants droit jusqu'au règlement effectif de la cotisation.**

✦ Les cotisations perçues sont définitivement dues : aucun remboursement ne sera effectué en cas de suspension, exclusion ou arrêt volontaire d'utilisation de la marque.

✦ Le montant des cotisations en fonction des volumes commercialisés est le suivant :

VOLUMES COMMERCIALISES	COTISATIONS	
	Non adhérent GSNBCA	Adhérent GSNBCA
de 0 à 500 m <sup>3</sup> de bois empilés	100 €	80 €
de 501 à 1 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	125 €	100 €
de 1 001 à 2 500 m <sup>3</sup> de bois empilés	200 €	160 €
de 2 501 à 4 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	280 €	230 €
de 4 001 à 5 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	350 €	300 €
de 5 001 à 7 500 m <sup>3</sup> de bois empilés	540 €	475 €
de 7 501 à 10 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	750 €	675 €
de 10 000 à 15 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	960 €	900 €
plus de 15 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	1 440 €	1 350 €

GSNBCA : Groupement Syndical des Négociants en Bois de Chauffage d'Alsace